

LA CHARTE DE L'ECOLE DE GOLF DE BRIGODE

L'école de golf a pour objectif de former des équipiers qui seront amenés à défendre les couleurs de notre Club, d'être une école de vie pour les enfants et de leur apporter un système de valeurs dans l'esprit du Golf.

Cette charte de l'école de golf précise les devoirs des enfants et de leurs parents. Elle sera signée en début de période.

L'ENFANT S'ENGAGE A :

1. Faire preuve d'assiduité et de ponctualité tout au long de l'année, même en cas de mauvais temps.
2. Avoir un comportement respectueux vis-à-vis de son professeur et des autres enfants. Ne pas nuire ni à la sécurité du groupe, ni au bon fonctionnement des séances.
3. Respecter les règles fondamentales d'étiquette, de comportement, d'écoute et de respect de l'autre, à l'école comme en compétition, chez nous comme à l'extérieur, où il doit veiller à véhiculer une bonne image du Golf de Brigode.
4. Respecter les installations du golf de Brigode (parcours, practice, putting green,).
5. Prendre connaissance régulièrement des informations sur le panneau d'affichage de l'école de golf.
6. Accepter les sélections en équipe lors de compétition officielle, dans un bon esprit sportif. Tout refus devra être justifié et sera apprécié par la Commission sportive.
7. Jouer le plus souvent possible sur le parcours dès qu'il en a l'autorisation des professeurs.
8. Participer aux compétitions du club le week-end après autorisation des professeurs.
9. Lors des compétitions, compter ses propres coups en toute honnêteté.

LES PARENTS S'ENGAGENT A :

1. Se rendre disponibles pour conduire son enfant à l'école de golf selon les horaires des cours et le récupérer dès que le cours est terminé. En cas de retard, les parents doivent immédiatement téléphoner à l'accueil afin que l'enfant soit pris en charge dans l'attente de leur arrivée.
2. Organiser ses déplacements dans les compétitions extérieures en collaboration avec les professeurs.
3. Faire adhérer son enfant aux objectifs de la commission sportive et à la charte de l'école de golf.
4. Jouer ou accompagner son enfant sur le parcours durant toute l'année et l'inscrire aux compétitions du club dès qu'il en a l'autorisation des professeurs.
5. Veiller à la bonne tenue vestimentaire et au bon comportement de son enfant dans l'enceinte du golf, en compétition à l'extérieur et durant les cours de l'école de golf.
6. Transmettre les valeurs qu'inculquent le golf et le sport en général à son enfant : Respect /Amitié - Humilité/Sincérité - Patience/Contrôle de Soi - Persévérance/Volonté
7. L'encourager, le motiver, le soutenir et s'intéresser à ce qu'il fait durant les cours de golf.

L'encadrement se réserve le droit de suspendre ou de refuser des enfants dont le comportement serait en désaccord avec la présente charte.

Date :

Signature de l'enfant

Signature des parents